

POLITIQUE DE LA VILLE

Pour l'égalité des quartiers

La Métropole se construit, mais certains quartiers n'avancent pas aussi vite que le reste du territoire. La Politique de la Ville, compétence de Montpellier Méditerranée Métropole, entend tout mettre en œuvre afin que les quartiers défavorisés profitent aussi du dynamisme local. Cohésion sociale, cadre de vie, emploi... Montpellier Méditerranée Métropole prépare avec ses partenaires un programme d'action pour 12 territoires prioritaires.

Le 3 décembre dernier, Nadia et Khadija recevaient le prix « coup de cœur » des Talents des quartiers de Montpellier. Ce concours, organisé par la BGE Montpellier (Boutique de Gestion pour Entreprendre), récompense le parcours et la volonté de ces deux femmes de la Mosson, fondatrices de l'association ANSA. Depuis avril 2013, avec l'appui de nombreux partenaires, elles mettent en place des ateliers sportifs adaptés aux besoins et contraintes des femmes issues des quartiers prioritaires. Elles offrent « une véritable bulle de bien-être, pour décompresser et se faire plaisir » à une centaine d'adhérentes. Il y a 7 ans, Kacem El Hirech était lui aussi distingué pour la création de sa boulangerie-pâtisserie, le fournil de Celleneuve. Ce petit commerce de proximité recrée du lien social et apporte un service indispensable aux habitants de ce quartier de l'ouest de Montpellier. Ces actions, multiples à Montpellier, menées par des habitants déterminés à « réparer » leurs quartiers, sont portées par la Politique de la Ville à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), auxquels se substituent désormais les contrats de

ville. Autant d'initiatives qui améliorent les conditions de vie des habitants. Mais malgré l'action conjuguée des pouvoirs publics et des associations, des inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire perdurent. La nouvelle Politique de la Ville a pour objectif de renforcer ces actions en faveur des habitants défavorisés.

Des contrats de ville nouvelle génération

Depuis le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a rebattu les cartes de la Politique de la Ville. De nouveaux quartiers prioritaires ont été définis. Ils sont douze sur le territoire, tous situés à Montpellier (voir carte page ci-contre), contre sept les années précédentes. Ils ont en commun une coupérisation de leurs habitants. Tous subissent un retard de développement sur lequel doivent agir davantage les politiques publiques de droit commun que sont l'éducation, le logement, la santé, l'emploi... Sur le terrain, les habitants de ces quartiers souffrent d'un taux de chômage élevé, d'une offre de formation et d'accompagnement insuffisante, d'un accès à la culture et au sport limité, de freins à l'accès aux soins, d'un cadre de vie dégradé, d'un manque de mixité sociale... Autant de problématiques auxquelles la politique de la ville doit apporter des solutions, quartier par quartier.

C'est l'objectif du nouveau contrat de ville qu'élabore sur son territoire Montpellier Méditerranée Métropole et ses partenaires. Sur ces thèmes, des groupes de travail pour définir des actions précises à mettre en place dans chacun des 12 quartiers.

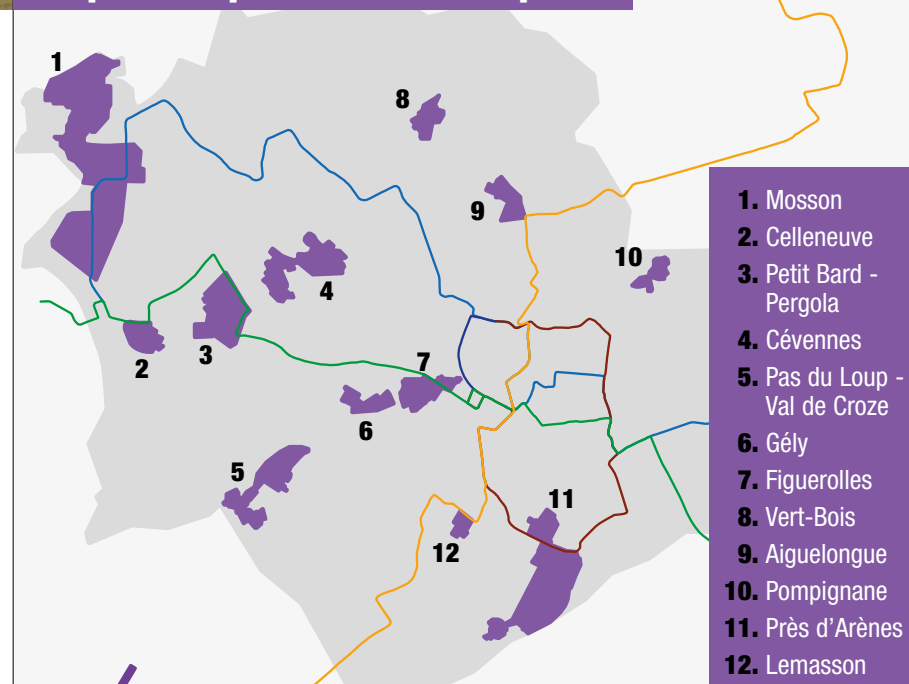


Une partie de certains quartiers comme Vert Bois, Aiguelongue ou Pompignane (photo) à Montpellier est désormais considérée comme des territoires prioritaires.

La participation des habitants

« Cette nouvelle politique de la ville, nous la co-construisons avec les habitants des quartiers concernés. C'est une condition indispensable pour réussir nos objectifs et améliorer leur vie quotidienne », précise Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Des conseils citoyens autonomes, composés d'associations et d'habitants tirés au sort, seront partie prenante dans l'ensemble des instances du comité de pilotage. Cette participation renforcée des citoyens s'inscrit dans cette nouvelle Politique de la ville voulue par le Gouvernement pour rattraper les inégalités sur les territoires. L'enjeu est de taille. « L'avenir économique du pays est intimement lié à l'avenir des quartiers les plus démunis », soulignait Pierre de Bousquet, Préfet de Région et de l'Hérault, lors de la mise en place du comité de pilotage le 17 décembre dernier à l'hôtel de la Métropole, en référence aux thèses de Jean Tirole, Prix Nobel d'Économie 2014.

12 quartiers prioritaires à Montpellier



Le bas revenu des habitants est l'unique critère retenu par l'État pour établir cette nouvelle carte. Le seuil de bas revenus, qui correspond à 60% du revenu moyen, a été défini à 11 600 € par an et par unité de consommation⁽¹⁾ pour la Métropole. Un quartier est prioritaire si plus de la moitié de la population résidente se situe en dessous de ce plafond.

⁽¹⁾ L'unité de consommation est de 1 pour une personne seule, 1,8 pour un couple, 2,4 pour un couple avec un enfant...



Revaloriser les quartiers

CATHERINE DARDÉ

1^{ère} Vice-présidente chargée de la Politique de la Ville, adjointe au Maire de Castelnau-le-Lez

Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale, et de solidarité nationale envers les quartiers défavorisés. C'est une politique de transition permettant aux territoires les plus en difficulté de devenir des quartiers « comme les autres ».

Qu'est-ce qui change dans cette politique ?

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses mesures se sont succédé et superposées. Aujourd'hui le Gouvernement réforme et simplifie cette Politique de la Ville en délimitant de nouveaux quartiers prioritaires (12 pour la ville de Montpellier) et en créant un contrat de ville unique pour une durée de six ans, regroupant tous les enjeux : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et emploi.

Quel est le rôle de Montpellier Méditerranée Métropole ?

Nous sommes le pilote-coordonnateur de ce nouveau contrat de ville sur le territoire. Une mission que nous menons en étroite association avec l'État et en partenariat avec l'ensemble des institutions et acteurs concernés⁽¹⁾. C'est aussi une nouveauté dans la politique de la ville, de travailler tous ensemble, notamment avec les habitants de ces quartiers. Ainsi, dès décembre, nous avons mis en place un système de gouvernance avec un comité de pilotage. Nous finalisons actuellement un diagnostic partagé pour formaliser un projet territorial et signer avec l'État notre contrat de ville avant la fin juin 2015. C'est un projet ambitieux. Nous allons tout mettre en œuvre pour revaloriser ces quartiers et réduire les inégalités entre les territoires de la nouvelle Métropole.

⁽¹⁾ Conseil Régional et Conseil Général, Pôle emploi, mission locale, bailleurs, procureur de la République, recteur d'Académie, CAF, ARS, CDC, chambre des métiers, CCI, tissu associatif local, habitants...



Le renouvellement urbain, comme ici l'explosion de la tour H au Petit Bard, où des logements ont été reconstruits ces dernières années, est un des piliers des contrats de ville.



URBANISME

Un nouveau cap pour le territoire

Montpellier Méditerranée Métropole lance la démarche « Montpellier Métropole Territoires », afin de renouveler le projet d'aménagement et de mise en valeur du territoire, en étroite concertation avec les communes. Stéphanie Jannin, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole au Développement et à l'Aménagement durable du territoire et 1^{ère} adjointe au Maire de Montpellier chargée de l'Urbanisme, en dresse les grandes lignes.

Pourquoi avez-vous estimé nécessaire de repenser le projet urbain de la Métropole ?

Stéphanie Jannin : Pendant des années, la ville-centre a développé un projet urbain déconnecté de son agglomération. Il faut redonner de la cohérence et tisser des liens, entre les communes de la Métropole mais aussi avec les territoires voisins, qui appartiennent aux mêmes bassins de vie, aux mêmes unités paysagères. De plus, on a privilégié les extensions urbaines, en construisant de nouveaux quartiers. Les quartiers et les espaces publics existants ont été négligés et se sont

dégradés. Il s'agit aujourd'hui de les réinvestir, souvent pour les « réparer », mais aussi pour recréer des liens sociaux et soutenir l'animation des quartiers. Enfin, nous devons prendre soin de la vie quotidienne, en répondant à l'évolution des modes de vie et en s'appuyant sur nos premiers atouts : notre environnement exceptionnel, le patrimoine de nos quartiers et de nos villages, notre agriculture...

Concrètement, comment cela va-t-il se traduire ?

Une priorité va être de renforcer les possibilités d'accueil des entreprises, en articulant mieux l'emploi et la ville. Concernant le logement, je pense qu'il faut diversifier l'offre pour mieux répondre à la variété des parcours et modes de vie. Par exemple, à Montpellier, on le fera sur République, le dernier quartier construit à Port Marianne, mais aussi par le renouvellement de quartiers existants, comme le Nouveau Saint Roch ou le site de l'ancienne EAI. Le renouvellement, c'est aussi Ode, qui vise à reconquérir une entrée de ville, à Pérols, Lattes, et Montpellier. Ce projet d'intérêt public permettra

de recréer les écoulements hydrauliques, de réintroduire la biodiversité, mais aussi du logement, tout en modernisant des zones commerciales vieillissantes. Aménager le territoire, c'est aussi le ménager ! Nous devons réserver des terres pour l'agro-écologie, valoriser les coulées vertes, créer des continuités cyclables, l'irriguer par les transports en commun, comme nous le faisons pour Muviel-lès-Montpellier, qui n'était pas encore desservie par TaM.

« Territoires » est au pluriel. Pourquoi ?

La démarche Montpellier Métropole Territoires se décline à l'échelle du quartier, de la commune, de la métropole, du pôle métropolitain, comme des poupées gigognes. Prenons l'exemple du Lez : c'est un fil conducteur qui relie les territoires du Pic Saint-Loup jusqu'à la mer. Déjà engagé sur Montpellier, le projet « Lez vert » veut redonner aux habitants l'accès à cette coulée verte, par des promenades et des pistes cyclables continues. D'une rive à l'autre, d'amont en aval, toutes les communes y seront associées, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

« Réparer le territoire et prendre soin de la vie quotidienne »

ÉCONOMIE

Computacenter 300 emplois d'ici 2017

Spécialisée dans l'informatique, la société britannique Computacenter s'installe ce mois-ci dans le bâtiment Le Liner, à Pérols. Une excellente nouvelle pour l'emploi car des recrutements sont en cours.

Au chapitre économique, Philippe Saurel a révélé l'information le 18 décembre dernier en ouverture du dernier Conseil d'Agglomération : « L'État a confirmé aujourd'hui même son aide financière à l'installation de la société Computacenter à Montpellier. Elle est conditionnée par la création de 300 emplois sur les trois prochaines années ». C'est le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qui a notifié à la société britannique la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT). Une aide de l'ordre de 900 000 € sur un total de 1,4 M€, montant qui sera complété par les collectivités locales dont Montpellier Méditerranée Métropole⁽¹⁾ (250 000 €). Une participation qu'il faut immédiatement apprécier au regard des 11 M€ de masse salariale que Computacenter déploiera chaque année sur le territoire pour ses 300 salariés.

Un nouveau géant de l'informatique à Montpellier

Pour Montpellier Méditerranée Métropole, cette création d'établissement est particulièrement porteuse : 50 ans après l'implantation d'IBM, et 20 ans après celle de Dell, la Métropole s'apprête ainsi à accueillir un troisième géant de l'informatique. C'est un signe très encourageant pour l'économie régionale et une illustration éclairante de l'attractivité de Montpellier qui était en compétition sur ce dossier avec plusieurs grandes métropoles, dont Toulouse. Computacenter emploie 13 000 salariés dont 1900 en France et rayonne dans plus de 100 pays. Présent commercialement en France depuis vingt



Computacenter va investir les niveaux 5 et 7 du bâtiment Le Liner, sur le parc d'activités de l'Aéroport à Pérols.

ans, le groupe souhaite aujourd'hui délivrer ses prestations auprès de ses clients grands comptes français à partir d'un centre de services dédié à l'infogérance (support aux utilisateurs et gestion à distance d'infrastructures informatiques) et offrant les dernières innovations en matière de centre de support. « L'existence de pépinières de start-up reconnues, le développement des activités innovantes, le niveau des infrastructures de communication et de transport, la proximité du centre Computacenter de Barcelone, ainsi que la qualité de l'accueil reçu à Montpellier sont

autant de facteurs qui ont pesé dans le choix de l'implantation », confirme Arnaud Lepinois, directeur des managed services France de Computacenter. D'ici la fin de l'année, 160 collaborateurs auront déjà été recrutés. L'entreprise est présente depuis plusieurs mois à Montpellier. Une trentaine de salariés occupe des locaux de l'ancienne mairie en attendant un déménagement prévu fin février dans le bâtiment tertiaire Le Liner à Pérols. Ce site a fait l'objet d'un double accès à la fibre optique, mis en place par la Métropole, afin de correspondre parfaitement aux besoins du nouvel entrant.

⁽¹⁾ en partenariat avec Invest Sud de France.

« L'existence de pépinières de start-up reconnues a pesé dans notre choix. »

ARNAUD LEPINOIS,
Directeur des managed services France de Computacenter

